

Mercredi 14 décembre 2022 – N°625



Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS  
Abonnement annuel en mairie : 21 € pour un envoi à chaque numéro  
Tel : 02.96.84.60.03. E-mail : accueil.mairie@broons.fr Site Internet : www.broons.fr



## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Monsieur le Maire et les élus municipaux vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.**

### Vœux à la population 2023

Les vœux de Monsieur le Maire à la population auront lieu le **vendredi 13 janvier 2023**, à 18h30, à la salle des fêtes. Tous les habitants sont cordialement invités et tout particulièrement les nouveaux résidents.

### Concert de Noël

Le dimanche 18 décembre à 15h00, dans l'église chauffée de Broons, le Chœur d'Arabesque, dirigé depuis octobre dernier par Nelly Diverchy, sa nouvelle cheffe de chœur, et la jeune chorale Vocalizon de Plémet, sous la direction de sa nouvelle cheffe de chœur Manuelle Cornut, interpréteront un programme varié qui plaira à un large public. Il comporte plusieurs chants de Noël, mais aussi du Gospel, des chants classiques et de la chanson française.

**Entrée 6 €**/ enfants : gratuit / boissons chaudes à l'entracte.

### Aménagement rue de la Gare – Réunion riverains

Une réflexion est en cours sur la mise en valeur de l'entrée de ville de Broons et l'aménagement de la rue de la Gare entre l'échangeur de la RN12 et le giratoire de Neufahrn. Ce sera un projet important lancé en 2023. Des esquisses et des propositions ont été réalisées par le cabinet SETUR.

**Les riverains sont cordialement conviés à une réunion d'information sur les travaux de la rue de la Gare, le mardi 20 décembre 2022 à 18h00, salle d'honneur de la mairie.**

Ce sera l'occasion de présenter l'avancée du projet de réaménagement et de recueillir vos remarques et vos idées.

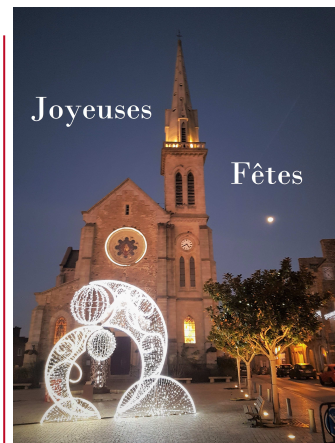
### Recensement citoyen

Chaque jeune doit se présenter en mairie, muni du livret de famille de ses parents, de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, entre la date anniversaire des 16 ans et les trois mois qui suivent.

### Permanences de la conseillère numérique

Dinan Agglomération met à la disposition de notre commune une conseillère médiatrice numérique France Services au sein de la médiathèque. Elle accompagne les administrés dans leurs démarches en ligne afin qu'ils puissent bénéficier de tous leurs droits et favoriser l'autonomie de chacun via une formation individualisée ou collective aux compétences numériques de base. **Elle intervient le mardi matin des semaines paires.**

Pour bénéficier du service, il faudra prendre contact auprès de Flore HUGUERRE au **06.65.22.35.82** ou effectuer une demande via **f.huguerre@dinan-agglomeration.fr**.



### FESTIVITÉS EN DÉCEMBRE (Salle des fêtes)

**Samedi 17 décembre :**  
Loto organisé par l'Amicale Laïque de Broons

### ÉTAT-CIVIL

#### Naissance :

04/12/2022 : Anna TAURIN

#### Décès :

30/11/2022 :  
M Jean RIOCHE,  
27 rue de la Barrière, 88 ans.

02/12/2022 :  
M Michel BOUVET  
27 rue de la Barrière, 72 ans.

02/12/2022 :  
Mme Marie LETEXIER née  
PLESTAN,  
27 rue de la Barrière, 94 ans.

02/12/2022 :  
Mme Irène DA CONCEICAO  
ARANTES GUIMARAES,  
5 rue du Lattay, 86 ans.

04/12/2022 :  
M Eugène FONTAINE,  
2 rue du 19 Mars 1962, 88 ans.

### POUR MÉMOIRE

Groupe médical : 02.96.84.61.47

Groupe  
Vétérinaire : 02.96.84.61.46

**SAUR :** 02.22.06.45.09  
(Astreinte fuite d'eau et  
casse sur le réseau eau potable)

Maison intercommunale :  
02.96.84.72.75

Déchetterie : 02.96.84.70.56

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Aides de l'Etat – Le chèque « énergie »

Le **chèque énergie** existe depuis 2018. C'est une aide nominative destinée aux ménages les plus modestes pour les aider à payer les factures d'énergie, qui concerne aussi bien les factures d'électricité que celles de gaz, de bois, de fioul, etc.

**Le chèque énergie exceptionnel** est versé aux ménages les plus modestes pour faire face à la flambée actuelle des prix de l'énergie, son montant de 100 à 200 € est versé à la fin de ce mois de décembre :

- 200 € pour les 20 % des foyers les plus modestes qui sont déjà bénéficiaires du chèque énergie classique, et pour lesquels le revenu fiscal de référence par unité de consommation est strictement inférieur à 10 800 € ;
- 100 € pour les ménages dont le revenu fiscal de référence est compris entre 10 800 € et 20 000 €.

**Chauffage au fioul** : pour les ménages qui ont déjà utilisé un chèque énergie pour payer une facture de fioul par le passé, un envoi automatique du chèque fioul a dû être fait fin novembre. Pour les autres ménages éligibles, ceux-ci devront faire leur demande sur un guichet en ligne dédié (<https://chequefioul.asp-public.fr/>) qui est ouvert depuis le 8 novembre et jusqu'au 31 mars 2023. Il suffit de transmettre une facture de fioul pour percevoir l'aide le mois suivant.

**Chauffage au bois** : les foyers qui se chauffent au bois ou aux granulés peuvent solliciter le **chèque énergie bois**. Les revenus mensuels à ne pas dépasser pour être éligible au chèque bois exceptionnel sont de 2260 € pour une personne vivant seule, 4750 € pour une famille avec deux enfants. Pour réclamer votre chèque énergie bois, il suffit de se connecter sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr), rentrer son numéro de télédéclarant et sa facture à partir du 22 décembre prochain.

Le chèque énergie n'est pas encaissable par votre banque. Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergies différentes dépenses. Les fournisseurs d'énergie peuvent accepter le chèque énergie 2022 en paiement jusqu'au 31 mars 2023.

Depuis 2022, les bénéficiaires du chèque énergie peuvent créer leur espace sécurisé sur <https://chequeenergie.gouv.fr/> à partir de l'adresse mail qu'ils ont communiquée au service des impôts.

⇒ **Pratique** : pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se connecter à internet, ils peuvent prendre rendez-vous avec la conseillère Numérique de Dinan Agglo. (**06.65.22.35.82 / [f.huguerre@dinan-agglomeration.fr](mailto:f.huguerre@dinan-agglomeration.fr)**) ou laisser leurs coordonnées en Mairie, ils seront rappelés lors d'une permanence par un élu.

Pharmacie DUGUESCLIN & Pharmacie du CHALET

### RAPPEL DES HORAIRES :

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 9h-12h30 / 14h-17h

**Les samedis après-midi, afin d'assurer un service continu, une seule pharmacie est ouverte de 14h à 17h, en alternance.**

### HORAIRES SPECIFIQUES DES 24 ET 31 DECEMBRE 2022 :

**Samedi 24/12** : 9h30-12h30 (Pharmacie Duguesclin) et 9h30-15h30 (pharmacie du Chalet)

**Samedi 31/12** : 9h30-12h30 (Pharmacie du Chalet) et 9h30-15h30 (pharmacie Duguesclin)

## ASSOCIATIONS

### Daoudour – Publication du « Béruchet » n°3

L'association Daoudour, Mémoire et Patrimoine du pays de Broons, vient de publier le n°3 de sa revue « Le Béruchet ». 36 pages documentées et largement illustrées, avec des articles concernant chacune des communes de Broons, Eréac, Lanrelas, Mégrit, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur et Yvignac. Dossier central sur le thème du cidre en Bretagne.

**Prix de vente grand public 5€** (3€ pour les adhérents). Points de vente à Broons : Bar-Tabac-Presses Le Duguesclin et Bar de la Mairie.

**Assemblée générale** : l'association Daoudour convie ses adhérents pour l'AG annuelle qui se tiendra le **samedi 17 décembre, à 11h00**, à la Maison des associations de Broons.

Contact : [daoudour.broons@hotmail.com](mailto:daoudour.broons@hotmail.com)

### Secours catholique

Permanences tous les 15 jours les semaines impaires le mercredi de 14h30 à 17h au 3 rue du Bellouard. Prochaine permanence le 21 décembre.

Accueil possible de vos dons sur ces horaires.

Informations au **06.83.64.20.93**.

## PETITES ANNONCES

### A vendre :

\*Noix, année 2022, 2 € le kg / plants de noisetier de 3 ans, 10 € le plant, **02.96.84.92.34**.

### Recherche :

\*Dame en retraite au 1<sup>er</sup> mars recherche un F3 de plain pied à Broons ou environ (30km), 500 € maximum, **06.89.59.35.86**.

### Prestation :

\*Le Père Noël à domicile, un moment inoubliable !

Réservez dès maintenant la visite du Père Noël pour la distribution des cadeaux les 24 et 25 décembre.

**02.96.86.64.31 (laisser message répondeur).**